



INFORMATION
Rentrée scolaire 2019/2020

ACCUEIL ÉCOLE

CLASSES PRIMAIRE

CP CE1, CE2 } **Lundi 02 septembre 2019**
CM1, CM2 }

Horaire scolaire : 8h50 à 12h00 et de 13h20 à 16h30.

CLASSES MATERNELLE

La rentrée se fera le lundi 02 septembre à 8h50 pour toutes les sections. La restauration scolaire est mise en place ce jour-là pour les élèves de maternelle inscrit à ce service (voir page 2 « Cantine »).

Déroulement d'une journée : 8h50 à 12h00 et de 13h20 à 16h30.

STATIONNEMENT



Afin de déposer vos enfants à l'école vous avez à votre disposition 3 parkings (Place des amandiers, petit Pasquier et grand Pasquier).

Rappel : Il est formellement interdit de se garer sur les voies de circulation devant l'école, ainsi que long des jardinières sur la place des Amandiers.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'élève doit être âgé de 3 ans révolus.

Tarifs : pass année 110€. (aucun tarif dégressif suivant la date d'inscription)

55 € pour Quotient Familial inférieur ou égal à 700 et le 3^{ème} enfant

Paiement en 3 fois possible

👉 Inscription et paiement par carte bancaire sur le site zou.maregionsud.fr

Vous trouverez toutes les informations utiles sur ce site



Inscription avant le 31 juillet 2019.

Aucune démarche ne se fera en mairie mais si vous avez des questions ou si vous rencontrez des problèmes vous pouvez vous adresser au secrétariat.

Pour les enfants de maternelle et primaire, la présence d'un parent est obligatoire aux points d'arrêts.

CANTINE

L'inscription au service de restauration scolaire s'adresse aux enfants fréquentant l'école communale. Elle implique que les parents remplissent la **fiche de fréquence**, ci-dessous, et la retournent à l'accueil de la Mairie **avant le 20 juillet 2019** ainsi que le règlement intérieur cantine signé.

↳ Fréquentations :

Pour les fréquentations régulières, la fiche de fréquence, ci-jointe, est à nous retourner dûment complétée. Vous aurez le choix entre 1 ; 2 ; 3 ; 4 jours réguliers par semaine.

Pour les fréquentations exceptionnelles, l'inscription se fait le matin même sur un cahier prévu à cet effet dans l'entrée de l'école. La fiche de fréquentation est à nous retourner complétée uniquement avec la partie n°2/Coordonnées.

Pour les enfants dont les parents sont divorcés, garde alternée, séparés...un jugement de divorce ou autre pièce justificative devra être fourni. Tout changement de situation familiale ou professionnelle doit être porté à la connaissance de la mairie dans les plus brefs délais.

↳ Facturation : A chaque période de vacances scolaires, un avis de paiement est envoyé directement par le trésor public. Cet avis correspond au nombre de repas réels pris par l'enfant.

Prix du ticket-repas 2019/2020 : **3,25 €**. **Aucun paiement ne sera reçu en mairie.**

Règlement de vos factures sur le site www.tipi.budget.gouv.fr en indiquant les références figurant sur votre avis des sommes à payer.

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

✂-----

FICHE DE FRÉQUENCE CANTINE

1/ FRÉQUENTATIONS :

Cochez la case correspondant aux jours de présence de votre enfant

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

2/ COORDONNÉES :

NOM et Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____ N°CAF : _____

	MÈRE	PÈRE
NOM Prénom		
Téléphone		
Adresse mail (en majuscule)		
Adresse complète		
Adresse facturation <i>(Si séparation des parents. Cocher la case correspondante)</i>		

Date :

Signatures :

ACCUEIL EXTRA SCOLAIRE – Centre aéré « Ludo Soleil Lavande »

L'accueil « Ludo Soleil Lavande » accueillent les enfants de 3 à 12 ans en dehors des périodes scolaires. **Les places sont limitées.**

Il est désormais facile de payer vos factures sur le site www.tipi.budget.gouv.fr en indiquant les références figurant sur votre avis des sommes à payer.

↳ **Facturation** : La facturation du centre aéré est déterminée en fonction du quotient familial, c'est pourquoi votre n° allocataire CAF est indispensable. Si vous n'êtes pas affiliés à la CAF, vous devez nous fournir votre avis d'imposition. **En l'absence de ces informations nous serons dans l'obligation de facturer la tranche maximale.**

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

Les familles aux revenus modestes pourront présenter une demande d'aide à la mairie.

Dégrèvement de 20% pour le 2^{ème} enfant inscrit et de 30% à partir du 3^{ème} enfant inscrit.

Tarifs à la semaine :

Quotient familial	Saignon			Extérieur		
	Pour 1 enfant inscrit	Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits	Pour 1 enfant inscrit	Pour 2 enfants inscrits	Pour 3 enfants inscrits
≤ 400	25,00 €	45,00 €	62,50 €	40,00 €	72,00 €	100,00 €
401 à 796	40,00 €	72,00€	100,00 €	55,00 €	99,00 €	137,50 €
797 à 1196	55,00 €	99,00 €	137,50€	70,00 €	126,00 €	175,00 €
≥ 1197	70,00 €	126,00 €	175,00 €	85,00 €	153,00 €	212,50 €

↳ Possibilité d'une tarification à la journée, sous certaines conditions. La capacité d'accueil étant limitée, **les dossiers déposés dans les délais pour des enfants inscrits à la semaine et pour plusieurs semaines consécutives seront prioritaires.**

Tarifs à la journée :

La tarification à la journée inclut les activités, le repas de midi et le goûter.

Quotient familial	Tarif Saignonnais (lieu de domiciliation)	Tarif Extérieur (lieu de domiciliation)
≤ 400	8,00 €	11,00 €
401 à 796	11,00 €	14,00 €
797 à 1196	14,00 €	17,00 €
≥ 1197	17,00 €	20,00 €

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie – 04.90.74.16.30 / mairie@saignon.fr

ACCUEIL PERISCOLAIRE – Garderie « La Ludo »

Structure habilitée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

↳ **Facturation** : A chaque période de vacances scolaires, un avis de paiement est envoyé directement par le trésor public.

La facturation est déterminée en fonction du quotient familial, c'est pourquoi votre n°allocataire CAF est indispensable. Si vous n'êtes pas affiliés à la CAF, vous devez nous fournir votre avis d'imposition. En l'absence de ces informations nous serons dans l'obligation de facturer la tranche maximale.

Il est désormais facile de payer vos factures sur le site www.tipi.budget.gouv.fr en indiquant les références figurant sur votre avis des sommes à payer.

Les dossiers des familles en situation d'impayés ne pourront être acceptés qu'après régularisation de leurs factures.

Quotient Familial	Tarifs à la présence
Inférieur à 401	0,60 €
401 à 796	0,90 €
797 à 1196	1,10 €
Supérieur à 1197	1,30 €

L'accueil des enfants est assuré :

- le matin de 7h30 à 8h50
- le soir de 16h30 à 18h00

Les places sont limitées.

« La Ludo » est située à l'étage de l'école

**Inscription jusqu'au 20 juillet 2019 en mairie.
Aucune inscription ne sera prise par téléphone.**

Documents à fournir pour l'inscription :

- ↳ Dossier inscription
- ↳ Photocopie carnet de vaccination
- ↳ Attestation d'Assurance
- ↳ N° sécurité sociale
- ↳ N° Caf ou Msa

Pour plus de renseignements, s'adresser à la mairie – 04.90.74.16.30 / mairie@saignon.fr

Dossier info rentrée / PIÈCES À FOURNIR

Pour les structures au nombre de places limitées*, l'inscription ne sera validée qu'une fois le dossier réputé complet.

Date limite d'inscription sur les différentes structures : 20 juillet 2019.

CANTINE

- Fiche fréquence
- Règlement cantine
- Jugement de divorce, séparation...si parents divorcés

ACCUEIL EXTRA-SCOLAIRE « Ludo Soleil Lavande » - Centre aéré (vacances)*

- Photocopie vaccin
- Attestation d'assurance
- N° sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE « La Ludo » (garderie matin et soir)*

- Dossier inscription à déposer jusqu'au 20/07 en mairie
- Photocopie vaccin
- Attestation d'assurance
- N° sécurité sociale
- N° allocataire CAF ou MSA